

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1971)
Heft: 150

Artikel: Sécurité de l'Europe, sécurité de la Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028184>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 150 public

Syndicats, à quel syndicalisme se vouer ?

Nous n'aimons pas. Aujourd'hui ça sent la tape sur l'épaule. L'amitié réconfortante a un goût de camomille. On parle aux collègues syndiqués comme le citadin disait « mon brave » aux paysans, avec dans la voix une jovialité condescendante, en toute sympathie, avec des bons conseils et des vœux pour une meilleure santé de l'Union syndicale suisse.

Des bons conseils non, mais des critiques, nous n'avons pas manqué en huit ans d'en adresser aux syndicats. Ce n'était pas encore les temps de la commiseration. La condescendance allait dans l'autre sens. Les dirigeants syndicaux rabrouaient les intellectuels morveux de « Domaine public ». Sur quoi portaient nos impertinences ? Quelques rappels chronologiques.

Nous remettons en cause (un des premiers numéros de D.P.) la notion fondamentale, dans la paix du travail, de la « bonne foi ». La bonne foi ne pouvait plus, à nos yeux, se limiter à la sincérité avec laquelle on signe les conventions collectives. Y a-t-il bonne foi lorsque tous les éléments de la discussion ne sont pas mis à disposition des deux parties ? Lorsque les livres de compte ne sont pas accessibles aux représentants des syndicats ? Lorsque la présence du syndicat n'est pas reconnue dans l'entreprise même (affichage, lieu de réunion, etc.) ?

— Nous demandions une réorganisation de l'information; on sait que nos appels pour la création d'un grand hebdomadaire syndical ne manquèrent pas; on voulait croire que ce n'était que pour y placer nos proses.

— Nous réclamions une volonté d'élargissement par une syndicalisation des cols blancs et pas seulement des cols bleus.

— Nous préconisons la syndicalisation des travailleurs étrangers. Il y a six ou sept ans, notre proposition était la suivante : l'adhésion à un syndicat aurait été liée à la délivrance du permis de travail. Ce recrutement obligatoire en quelque sorte n'aurait pas eu pour but d'engraisser les caisses syndicales, mais de leur donner les moyens d'accueillir, de former et de défendre les travailleurs étrangers.

— Gestion par les syndicats eux-mêmes des fonds des caisses de pension. L'épargne ouvrière, des mil-

liards, échappe aux travailleurs organisés. On sait qu'il s'agit là de notre cheval de bataille principal. Tous ces objectifs, qui furent nos propositions au cours de ces années, demeurent valables (sauf pour les travailleurs étrangers où l'occasion a été manquée).

Aujourd'hui les syndicats lancent la bataille sur un terrain constitutionnel. Ils veulent ancrer le mot « participation » dans la Constitution.

Les arguments qui justifient leur décision sont pertinents. Relevons les principaux.

unité syndicale réalisée sur un objectif concret, la campagne nécessaire au lancement de l'initiative rend possible une prise de conscience, le jour où la participation sera menaçante, le patronat opposera des obstacles juridiques, comment reviser le Code des obligations ? Il prétendra qu'on ne peut le faire sans base constitutionnelle. Levons donc cet obstacle.

Tous ces arguments justifient pleinement l'initiative syndicale. « Domaine public » l'appuiera avec vigueur. Nous procurerons à tous les lecteurs qui nous le demanderont des listes de signature.

Mais il nous faut souligner aussi que l'initiative ne peut pas être la réponse unique à la situation actuelle. Ce n'est qu'une action, parmi d'autres, au niveau juridique et démocratique.

Elle ne peut, à elle seule, répondre à l'inquiétude diffuse. Ainsi il serait faux de s'imaginer que les grèves sont un phénomène marginal qui ne touchent que des entreprises de faible dynamisme, faisant un large appel à la main-d'œuvre étrangère. On feint dans cette explication d'oublier les grèves qui ont éclaté dans d'autres secteurs (enseignement, TV, etc.).

Les syndicats, sans phraséologie gauchiste, doivent tendre à un élargissement de leur action et de leur influence partout où il est concrètement réalisable. La gestion des fonds de pension, c'est le prix non du, mais d'un pouvoir économique important. La présence syndicale reconnue, dans l'entreprise même, c'est aussi un pouvoir, c'est-à-dire une présence inexpugnable.

A défaut de prendre le pouvoir, se donner des pouvoirs.

Sécurité de l'Europe, sécurité de la Suisse

Bi-mensuel romand

N° 150 4 mai 1971 Huitième année

Rédacteur responsable: Henri Galland

Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:

Pour la Suisse: 12 francs

Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes

Administration, rédaction:

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

1970 a été pour la Suisse une année importante sur le plan diplomatique. Les problèmes du monde extérieur se sont imposés aux moins informés des citoyens. Une négociation décisive s'est engagée à Bruxelles. Pourtant il serait faux de croire que les problèmes diplomatiques ne sont qu'économiques ou juridiques, qu'ils ne concernent que la Communauté économique européenne ou notre statut de neutralité brusquement confronté aux réalités du Tiers-Monde. Entre nos voisins immédiats et le grand large, une partie essentielle s'est aussi engagée sur le plan régional de l'Europe, une partie dont nous sommes absents pour l'instant, mais qui conditionne pourtant notre avenir puisqu'il s'agit de la sécurité européenne.

Un problème réel

Les guerres chaudes du Sud-Est asiatique, le développement des mouvements révolutionnaires dans le Tiers-Monde en particulier créent chez beaucoup d'Européens, et de Suisses également, l'impression que l'histoire se fait désormais en dehors de notre continent. Et que plus rien ne peut venir remettre en question le statu quo qui règne sur le Vieux Continent depuis 1945. Ce raisonnement n'est pas entièrement faux. Preuve en soit les événements de Hongrie ou le sort du printemps de Prague. Mais il

passer un peu vite sur le fait que malgré l'équilibre de la terreur nucléaire, qui seul a permis de figer une situation initiale absurde et des problèmes apparemment inextricables, les esprits évoluent et les données de la situation se modifient lentement. Qui peut soutenir de bonne foi que l'Europe de 1971 est la même que celle de 1955, bien que les frontières n'aient pas varié d'un centimètre, ni les régimes changé juridiquement de visage ? Les drames qui déchirent le monde asiatique, africain ou américain ne doivent pas nous faire oublier l'évolution qui se produit autour de nous et qui pèse aussi dans la balance des forces, tant il est vrai que la paix est aujourd'hui une construction indivisible.

Lié à la question allemande

Le problème de la sécurité européenne est lié à la question allemande. Les vainqueurs pensaient en 1945 avoir résolu cette dernière, au moins dans l'immédiat, en prenant eux-mêmes en charge le destin de ce pays, ramené, sauf en ce qui concerne la frontière polonaise, dans ses limites de 1937. Mais ils ne sont parvenus ni à maintenir l'unité de leur administration ni à neutraliser leurs zones d'occupation. Et les deux blocs, ayant créé chacun son Allemagne, n'ont eu de cesse qu'ils ne l'aient intégrée solide-

Aux articles de ce numéro ont collaboré:

Claude Bossy

Bernard Crettaz

Jean-Claude Favez

Jean-Pierre Ghelfi

Pierre-Antoine Goy

François Nordmann

Claude Raffestin

Le N° 151 sortira de presse le 18 mai 1971

(Suite de la page 1)

ment à eux, militairement, politiquement, économiquement et moralement.

La division du Reich est devenue ainsi un fait historique. Mais la prétention de la République fédérale allemande à parler au nom de l'ensemble du peuple allemand, la volonté américaine dans les années 50 de reprendre l'offensive face au monde communiste tendait à nier cette division, dans l'attente du soulèvement qui devait inévitablement entraîner la libération des pays socialistes. Aussi les Occidentaux, notamment l'administration Eisenhower et le chancelier Adenauer sont-ils restés sourds aux propositions des Soviétiques qui, en 1953-1954, proposèrent une conférence sur la sécurité européenne, dont le but aurait été la reconnaissance de jure de la carte européenne, afin d'éviter que l'Allemagne fédérale ne glisse entièrement dans l'orbite militaire américaine. Nul ne peut dire ce qu'auraient été les concessions offertes par les Soviétiques, puisque leurs interlocuteurs négligèrent de saisir la perche. Mais on peut penser, au vu de l'attitude russe dans la question autrichienne, que les offres du Kremlin auraient été au moins à la hauteur de son inquiétude, qui était réelle.

De de Gaulle à Brandt

C'est le grand mérite, sur le plan européen, du général de Gaulle, que d'avoir brisé le premier la solidarité négative des Occidentaux, en proposant en 1966 à l'Union soviétique une politique de détente et en accompagnant son offre d'un geste réel, le premier consenti au Kremlin depuis 1945, le retrait de la France de l'organisation militaire du Pacte atlantique. Après le dégel « au sommet » entraîné par l'affaire des fusées cubaines, de Gaulle comprit que si l'Europe occidentale — la France — voulait s'interposer dans le dialogue des deux super-grands et reprendre en main, même partiellement, son destin, elle devait tout d'abord créer un climat de confiance entre elle et l'Union soviétique, c'est-à-dire reconnaître franchement — et d'abord sur la carte — la situation qui résultait de l'issue de la Seconde guerre mondiale. Cette reconnaissance que, pendant des années, l'Occident avait effectivement refusée à l'Est, que Kennedy lui-même n'avait accordée qu'à moitié et comme à regret à Krouchtchev (rappelons la crise de Berlin) était bien en réalité la pierre de touche de toute politique de détente.

Depuis son arrivée aux Affaires étrangères, et surtout à la Chancellerie, Willy Brandt a poursuivi la politique gaullienne. Avec plus de succès en raison de la puissance réelle de son pays et du fait que la question allemande constitue le centre du problème de la reconnaissance juridique du statu quo européen. Ses efforts ont abouti notamment à la signature le 12 août 1970 du traité germano-soviétique de non-recours à la force, et du traité germano-polonais du 7 décembre sur la frontière Oder-Neisse.

Mais la route de la détente est sinueuse. Même si le gouvernement Brandt est prêt aujourd'hui à reconnaître que les accords de Munich sont caducs, ce qui serait un nouveau pas dans la voie de cette acceptation de la réalité, des obstacles nouveaux surgissent continuellement.

Les uns proviennent de la volonté des Russes de voir l'Allemagne fédérale accepter également ses frontières avec les autres Etats socialistes, c'est-à-dire en fin de compte de reconnaître juridiquement la République démocratique allemande, avec suprême de la division du pays, carte ultime que ni Brandt, ni les Occidentaux — même pas la France — ne sont pressés de poser sur la table. D'autres difficultés sont dues aux réticences d'une partie de l'opinion publique ouest-allemande, dont le gouvernement Brandt doit tenir compte et à la volonté des Anglo-Saxons, ce qui l'oblige par exemple à subordonner la ratification des pactes germano-soviétique et germano-polonais aux progrès qui seront réalisés par les quatre anciens vainqueurs du Reich dans la question de Berlin.

De la détente à la conférence de sécurité

Ainsi apparaît-il à l'évidence que seule une négociation globale permettra maintenant d'aller de l'avant. Le Chancelier fédéral a épuisé presque toutes les possibilités de faire progresser la détente, dans le cadre de la diplomatie ouest-allemande. Il ne peut poursuivre son œuvre qu'avec l'appui, ou le consentement de ses alliés et de tous les pays européens épris de paix.

Cette constatation nous ramène à la conférence de sécurité européenne, dont le principe a été admis en décembre 1969 par l'Alliance atlantique, ce qui en dit long sur l'évolution des esprits. Certains pays, tels la Roumanie ou les Etats scandinaves ont d'ailleurs dépassé le stade des vœux pieux et s'emploient fort activement par des conversations bilatérales à en hâter la convocation.

Un discours prudent

Sur ce problème notre diplomatie est restée jusqu'à maintenant fort discrète, alors que depuis 1966 on pouvait espérer — et les signes ne manquaient pas — que Willy Spühler avait insufflé à notre politique étrangère un dynamisme nouveau et que son successeur poursuivrait et intensifierait encore l'œuvre de renouvellement entreprise. Le discours du conseiller fédéral Graber, le 3 décembre dernier, à Genève, s'inscrit-il dans cette voie ? Certes l'orateur a évoqué l'attitude positive prise par le Conseil fédéral à propos de cette conférence et il lui a même assigné des buts précis, conformes à notre politique étrangère : « consolider la détente, écarter les malentendus, rapprocher les points de vue, souligner les similitudes d'intérêts ». Mais c'est pour constater ensuite que tel n'est pas actuellement le but que paraissent poursuivre les pays intéressés à une telle réunion, à savoir — selon lui — pour le bloc de l'Est, une déclaration de renonciation à la force et, pour celui de l'Ouest, une réduction mutuelle et équilibrée des armements. Or, constate M. Graber, une telle renonciation demeurera inopérante si elle n'est pas assortie d'une clause d'arbitrage et une réduction des armements, certes souhaitable, ne peut concerner directement notre pays, qui ne fait partie d'aucune alliance militaire. Reste un troisième but possible, économique; notre pays ne pourra que répéter sa volonté de voir s'abaisser les discriminations, les barrières et les obstacles de tous genres qui se dressent entre les économies et entre les peuples. En réalité — et l'orateur ne l'a pas caché — le Conseil fédéral ne se fait guère d'illusion et ne voit de détente possible que dans une amélioration des rapports entre Moscou et Washington. « Mais il va sans dire que la Suisse reste disponible et que si tous les Etats intéressés le souhaitent, elle serait prête à témoigner pratiquement de son esprit de solidarité, de sa volonté de participer et de contribuer à tous les efforts de rapprochement. Là encore, notre politique de neutralité ne fait pas obstacle à notre volonté de coopérer. »

Un tel langage, on le relève avec regret, frappe non seulement par sa prudence, à peine relevée des clauses de style habituelles. Il ne paraît plus correspondre à l'état actuel du processus de détente et constitue en réalité une dérobade devant nos responsabilités. Il faut souhaiter que notre diplomatie saura saisir l'occasion du prochain voyage en Finlande de son chef pour corriger le tir et donner son accord au projet de « salon des ambassadeurs » au cours duquel on aborderait, sans ordre du jour ni instructions détaillées, les éléments d'un règlement satisfaisant pour l'Europe.

Participer à son salut

Notre destin dépend toujours des deux super-grands. Il est vain de le nier. Mais il est tout aussi vain d'attendre d'eux la guerre ou la paix. Aujourd'hui moins que jamais alors que les deux blocs sont ruinés par leurs contradictions internes et incapables de faire face à la totalité de leurs engagements. Il n'y a pour un pays qui se dit neutre et épris de paix d'autre politique européenne possible qu'une consolidation de la détente qui passe aujourd'hui non seulement par un appui à la politique de Brandt, mais par une reconnaissance de jure de la carte

européenne que seule peut obtenir une conférence réunissant l'ensemble des pays européens. Et même les adversaires du communisme ne peuvent adopter maintenant un autre point de vue. Car l'autodétermination des pays socialistes — nous le voyons — ne sera pas le résultat d'une politique occidentale de roll back, comme voulait la pratiquer John Foster Dulles, mais l'aboutissement d'une évolution interne du bloc socialiste lui-même. Cette évolution a commencé. Elle a besoin de temps pour aboutir. On pourrait donc presque dire que contrairement à ce que l'Occident croyait dans les années 50, le temps et la détente travaillent contre le Kremlin. Mais que les dirigeants soviétiques n'ont pas d'autre politique à offrir à l'Europe, en raison de leurs difficultés orientales et de leur engagement moyen-oriental.

Cette conférence de sécurité européenne, nous craignons qu'elle ne se détourne de son but premier qui est la poursuite de la détente. Mais il ne tient qu'à nous, en participant aux discussions préliminaires, bilatérales et multilatérales, puis aux négociations elles-mêmes, d'y défendre notre point de vue. Et pourquoi ne pas donner dans ce cadre régional une portée nouvelle à notre neutralité ? Reconnue par tous les Etats européens pour être un élément de la sécurité en Europe, elle ne serait dès lors plus contestable et cesserait de constituer le risque d'un handicap pour notre admission à l'ONU. Elle acquerrait une dimension nouvelle et se verrait liée à une politique active de détente.

Toutes ces raisons militent en faveur d'un engagement plus actif de notre part dans la question de la conférence européenne de sécurité. Les sceptiques et les prudents font remarquer que la marge de manœuvre du Conseil fédéral est étroite entre les nécessités de la grande politique (cette conférence après tout risque de n'être même pas convoquée) et les exigences populaires (Schwarzenbach n'est pas loin). A quoi l'on peut répondre que lorsqu'il y va de notre sécurité et de la paix de l'Europe, un peu d'audace n'est pas trop demander. Et seule une politique de mouvement convaincrat les multiples objectifs qui voient le diable soviétique menacer de toutes parts la paisible Helvétie. De plus, elle renforcerait sans conteste la crédibilité de notre neutralité dont se gaussent certains membres de la Commission européenne. A l'ouverture à l'Ouest doit succéder une ouverture à l'Est qui soit autre chose, que l'adaptation de traités de commerce anachroniques.

La Dent-de-Vaulion cariée

Depuis décembre dernier, la Dent de Vaulion est équipée d'un skilift qui peut déverser environ 600 skieurs à l'heure à son sommet. Le terrain a été en quelques endroits remodelé; des coupes ont été pratiquées dans la forêt pour y loger les installations de remontée et pour ouvrir une piste.

Tous ceux qui aiment le Jura et en particulier cet incomparable point de vue déploreront cette nouvelle agression contre la nature : pendant l'été déjà, un flot de voitures envahissent les pâturages de la « Dent »; maintenant c'est la tranquillité hivernale qui disparaît.

Vaulion est un village isolé; son industrie décline; ses enfants s'en vont (la population a diminué de près de moitié depuis le début du siècle). On comprend que ses autorités cherchent une thérapeutique à ce dépérissement. Attirer l'industrie ? Il n'y faut pas songer, bien qu'il serait peut-être possible de revigorer certaines activités locales, comme les fromageries.

Attirer les touristes et notamment les skieurs est une solution susceptible de faire renaître l'espoir à Vaulion. La tension intellectuelle, psychique et physique qu'engendrent les méthodes actuelles de travail suscitent chez l'homme un besoin croissant de se régé-